



**SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX  
DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE**



**Monsieur Gaël PERDRIAU  
Maire de Saint-Étienne  
Hôtel de Ville  
BP 503  
42007 Saint-Étienne Cedex 1**

Saint-Étienne le 20 octobre 2022

**Objet** : « préavis de grève pour le jeudi 27 octobre 2022 »

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le jeudi 27 octobre 2022 de 11h00 à 23h59 pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne.

Aujourd'hui plus que jamais l'urgence sociale est à l'augmentation des salaires afin que chaque foyer puisse supporter les conséquences d'une inflation qui ne cesse de s'accroître. Si la question de l'augmentation du point d'indice relève de décisions nationales, vous avez en revanche des possibilités d'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat des agents par plusieurs biais.

Or, depuis votre première élection en 2014, vous n'avez JAMAIS pris la décision d'augmenter le RIG, ni de répondre favorablement aux propositions que nous vous faisons en faveur de l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat des agents de la ville de Saint-Étienne.

Aussi, dans le cadre de cette nouvelle journée de mobilisation nationale sur l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, notre organisation syndicale revendique ce qui suit :

- la réouverture des négociations sur le RIFSEEP afin d'aboutir à une réelle augmentation financière pour TOUS les agents
- l'augmentation de la participation employeur sur les frais de mutuelle à hauteur de 50%

- l'augmentation de la participation employeur sur la prévoyance à hauteur également de 50%
- l'attribution de chèques-restaurant pour TOUS les agents n'ayant pas accès au restaurant municipal
- la gratuité du stationnement pour les agents étant dans l'obligation de se garer sur des places payantes pour prendre leur poste de travail

En plus de ces revendications portant sur les salaires et le pouvoir d'achat des agents, la CGT continue à rester opposé aux décisions que vous avez prises concernant le temps de travail à la ville de Saint-Étienne.

En effet nous dénonçons avec la plus grande fermeté votre refus de reconnaître les sujétions particulières liées à certains métiers, ignorant ainsi les conséquences sociales, morales, physiques et médicales sur les agents concernés. Conséquences d'autant plus aggravées à la vue de votre décision d'augmenter le temps de travail pour passer de 37 heures à 38 heures hebdomadaires.

Aussi, nous demandons l'annulation de ces décisions afin d'ouvrir de nouvelles négociations portant sur la reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers par l'attribution de jours de sujétions à hauteur des jours de congé supprimés.

Enfin, suite aux événements qui secouent l'univers Stéphanois et qui touchent très fortement les agents de la ville de Saint-Étienne, nous vous confirmons par ce préavis notre demande de moratoire sur l'ensemble des décisions prises depuis 2014, et nous demandons votre mise en retrait effective afin que les agents retrouvent la sérénité nécessaire à l'exercice de leurs missions au service des administrés.

Nous espérons cette fois pouvoir être reçus dans le cadre du présent préavis et ce, dans des conditions normales et loyales.

La CGT sera particulièrement attentive au respect du droit de grève.

Cordialement.

  
Sylvain VALLA,  
Secrétaire général